



Sortir de la propriété privée familiale pour les générations futures

Témoignage de Daniel



Le projet en bref

Localisation :

Montredon-Labessonnié (81)

Surface : 40 ha + 20 ha

de bois en propriété

+ 30 ha en fermage (2 baux)

La propriété aujourd'hui :

propriété privée familiale

La propriété demain :

fonds de dotation familial

La ferme :

3 paysans en pré-installation + 1 projet de ferme pédagogique

Proche de son départ en retraite, Daniel prépare avec son épouse et ses enfants le devenir de la ferme depuis plusieurs années. Dans ce projet de transmission, l'intime rejoint des considérations politiques et éthiques sur l'avenir de la société.

À court terme, la création d'un fonds de dotation familial implique l'adhésion de l'ensemble de la famille pour donner corps au projet de sortir le foncier de la propriété privée et de faciliter l'installation de paysans non issus du milieu agricole.

À plus long terme, l'enjeu est de partager et transmettre aux générations futures d'usagers l'esprit et l'éthique de cette démarche.

DES MOTIVATIONS ÉTHIQUES COMME POINT DE DÉPART

« La motivation première de cette démarche, c'est de refuser que ma ferme, que j'avais mis 38 ans à construire, soit démantelée » explique Daniel. « Une autre motivation, tout aussi importante, vient de mes engagements associatifs et syndicaux qui me font constater la dégradation de la situation agricole pour les paysans et de la situation alimentaire pour les citoyens. Ces constats me conduisent à voir l'impérieuse nécessité d'installer des paysans pour répondre aux enjeux d'avenir de notre société et sortir la ferme du marché immobilier spéculatif.

Mon idée de départ a été de faire un don de la ferme, afin se dégager d'un système où chaque génération de paysans rachète le foncier et le bâti, tout en conservant une certaine maîtrise du devenir du lieu. »

DES SOURCES D'INSPIRATION, MAIS PEU DE RÉFÉRENCES

« Si les fonds de dotation commencent à être connus, il y a très peu d'expériences de fonds de dotation familiaux auxquelles se référer. Des expériences telles que la SCTL*, la ferme de Vispens ou une ferme en Corrèze sont des sources d'inspiration et continuent à être des appuis. Cependant, les conseils et expertises techniques et juridiques de proximité sur le sujet (avocat, juriste de spécialité agricole, service de gestion) n'existent pas ; la méconnaissance de ce statut est encore importante.

L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION HUMAINE

S'engager dans la démarche de création d'un fonds de dotation familial n'est pas anodin. « La démarche, j'en ai été l'initiateur, le moteur, avec toutes mes valeurs idéologiques ». Arrivé au stade de finaliser, « de signer des engagements, je me sens remué, j'ai besoin de digérer sur le plan émotionnel... » tempore Daniel. « Cela fait 6 ans que les discussions se sont amorcées en famille avec mon épouse et nos 3 enfants. Si dans la famille, nous partageons ces valeurs, ces idéaux, sur la question de la propriété, de la transmission, de l'installation, ce qui est une chance énorme, il y a eu et il y a encore des questions d'ordre affectif ou émotionnel qui remontent pour l'un ou pour l'autre... Dans cette démarche, le plus important et sensible se situe sur le plan humain » prévient-il.

LA FAMILLE ET LES QUESTIONS PATRIMONIALES

« Créer ce fonds de dotation familial, c'est pour le moins engageant : cela veut dire que les enfants sont d'accord de renoncer à une part de leur patrimoine : le patrimoine ferme (terres et bâti) sera en effet propriété du fonds de dotation. On s'assoit donc sur la propriété privée et l'envie de transmettre du patrimoine aux enfants. Ils pourront être « utilisateurs » des lieux mais ils seront placés au même niveau juridique que les autres, tels que les futurs paysans installés. Toutefois, dans la gouvernance du fonds de dotation, ils auront une place prépondérante ; ce volet gouvernance reste encore à écrire. »

La situation patrimoniale du couple leur a permis d'envisager cette solution du fonds de dotation. « Depuis longtemps, avec mon épouse, on a fait le choix de prévoir notre habitat en dehors de la ferme au moment de la retraite. C'est important de s'effacer du lieu... ». Pour leur retraite, Daniel et son épouse ont anticipé leur mode de vie et leurs revenus sans la vente du patrimoine ni le revenu locatif de la ferme.

« Le reste du patrimoine sera réparti de façon égale entre les enfants, ce qui pourra les aider dans leurs projets personnels en dehors de la ferme et de l'agriculture, comme tout parent le souhaite. Bien sûr, j'aurais pu faire d'autres choix, tels que signer des baux de carrière avec les jeunes installés et partir sur une gestion de la propriété en indivision ou en société au sein de la fratrie. Je considère que dans ce type de cas, c'est un cadeau empoisonné qu'on fait aux enfants. On décide de notre vivant et on met nos enfants dans la situation d'avoir des intérêts différents au moment où il faudra dissoudre l'indivision ou la société, avec le risque que la fratrie éclate. »

L'INDISPENSABLE ACCOMPAGNEMENT

« L'accompagnement de l'ATAG¹²⁰ nous a beaucoup aidé dans notre cheminement familial ; l'accompagnement est vraiment indispensable. »

TRANSMETTRE L'ÉTHIQUE DU PROJET AUX ACTUELLES ET FUTURES GÉNÉRATIONS D'USAGERS DU LIEU

Aujourd'hui, sur la ferme, il y a 3 jeunes en période de pré-installation et une des filles de Daniel commence à développer un projet d'accueil pédagogique. « Une promesse de bail emphytéotique de 40 ans vient d'être signée avec eux. Cet engagement, nécessaire pour leurs demandes d'aides auprès de la Région, nous a mis un peu sous pression. Il reste du travail à faire avec eux », notamment sur la transmission de l'éthique du projet. « On souhaite qu'ils s'engagent aussi à faire vivre ces valeurs, cet idéal... En fait, on leur lègue une mission à ces jeunes installés, c'est de participer pleinement à la pérennité du principe qui permet leur installation, pour qu'au-delà de leur carrière ou de leur passage sur la ferme, la terre et aussi le bâti reste un bien commun au service d'une agriculture paysanne. »

Un peu de recul...

Facteurs de réussite :

- Se faire accompagner par des structures professionnelles
- Échanger avec des projets s'inspirant de la même éthique, se mettre en réseau

Difficultés rencontrées :

- Pas de référence de projets identiques
- La gouvernance du lieu et la transmission de l'éthique aux futures générations d'usagers reste à construire

« Cela fait 6 ans que les discussions se sont amorcées en famille avec mon épouse et nos 3 enfants. Nous partageons ces valeurs, ces idéaux, sur la question de la propriété, de la transmission, de l'installation, ce qui est une chance énorme. Il y a eu et il y a encore des questions d'ordre affectif ou émotionnel qui remontent pour l'un ou pour l'autre... Dans cette démarche, le plus important et sensible se situe sur le plan humain ».